

Délibération 2026/04/09/06

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de La Neuville, sous la présidence de Mr DEPOORTERE Thierry, Maire, et suite à une convocation du 30 mars 2026.

Nombre de conseillers en exercice :15

Nombre de conseillers présents :14

Nombre de suffrages exprimés :15

Etaient présents : Mme Céline **Aguzzi**, M Nicolas **Ameye**, Mme Aurélie **Bernard**, M Didier **Boiron**, Mme Danièle **Cambier**, M Guewen **Crapart**, Mme Anne **Delautre**, M Thierry **Depoortere**, M Dominique **Dhalluin**, Mme Nicole **Lacante**, M Didier **Lesoin**, M Thomas **Panien**, Mme Olivia **Sellier**, Mme Valérie **Vanlaer**.

Absents excusés : M Ludwig **Lesoin** donne pouvoir à M Didier **Lesoin**.

Objet : Tarif location de la salle communale La Clairière pour l'association Phalempin Athletic Club

Suite à la demande de la part de l'association Phalempin Athletic Club pour occuper la salle communale La Clairière durant les vacances scolaires, un tarif préférentiel de la salle communale La Clairière doit être fixé pour couvrir les frais de fonctionnement.

Après étude et délibération de l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide de fixer le tarif comme suit :

- Occupation de la salle communale du 13 au 17 avril 2026 : 150 €

**Ainsi fait et délibéré à LA NEUVILLE, le jour, mois, an susdit
Pour copie certifiée conforme**

**Le Maire
Thierry DEPOORTERE**

